

ment dans la baie Longue-Pointe et dans la baie intérieure. L'endroit est précisément Booth's Harbour. La Direction des douanes a trouvé bon, l'an dernier, d'installer un poste de douane pendant la bonne saison dans ce port où, entre parenthèses, de vastes installations sont prévues pour accueillir les touristes américains.

Les fonctionnaires du ministre savent fort bien que c'est devenu un commerce florissant sur les Grands Lacs. L'an dernier les gens ont beaucoup apprécié ce service qu'on a dispensé pendant toute la saison. C'était un essai, me dit-on. Cette année, on a fait savoir au port de plaisance de Booth's Harbour qu'on cessait d'autoriser le service après seulement un an. Vu que le service et que le port de plaisance lui-même sont en pleine expansion, comme je l'ai dit, je crois qu'il serait tout à fait juste que le ministre se penche de nouveau sur la question et permette un essai d'au moins deux ans afin de déterminer si le service en vaut la peine, car cette façon de visiter le Canada grâce à des croisières en bateau de plaisance sur le lac Érié, se répand de plus en plus.

Maintenant que j'en suis à ce sujet, j'aimerais exprimer toute ma gratitude au ministre et au ministre pour la façon dont il y a quelques années on a réglé un incident plutôt désagréable à Port Dover alors que des visiteurs américains avaient été l'objet d'un traitement plutôt mesquin au moment où ils tentaient de passer les douanes. On a réussi à résoudre le problème à la satisfaction de cette localité. J'espère que le ministre prendra en délibéré l'instance que je lui fais en ce moment et que j'ai déjà adressée à son ministère dans une lettre concernant les services saisonniers à Booth's Harbour. Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de m'avoir laissé dissenter sur cette question et de m'avoir permis de faire ces instances au ministre.

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, on ne peut éprouver que de la sympathie à écouter le député de Fraser Valley-Est (M. Pringle) plaider une cause de façon aussi convaincante. J'ai donc été très heureux de la réponse encourageante du ministre, car j'estime que toute la Chambre a été impressionnée par l'éloquence de ce plaidoyer en faveur d'une amélioration des services douaniers à l'intention des touristes aériens.

• (5.50 p.m.)

Cependant, bien que nous admettions tous son point de vue sur l'aviation non seulement de plaisance mais commerciale, et en dépit de ce que la majorité d'entre nous admet que l'aviation non commerciale au Canada a été négligée en faveur de nos très grands aéroports tels que nos aéroports internationaux, donc, malgré ces faits, j'estime qu'il vaudrait mieux que le député s'adresse à quelqu'un d'autre plutôt qu'au ministre chargé des douanes et de l'accise.

Ce que j'estime très important, c'est un réseau d'aéroports nationaux qui fera suffisamment ressortir la question des installations nécessaires à l'aviation non commer-

[M. Knowles (Norfolk-Haldimand).]

ciale, une circulation aérienne qui augmentera parallèlement à de meilleures installations au sol et qui provoquera une telle surcharge pour les employés des douanes qu'elle justifiera la dépense supplémentaire qu'entraînera l'affectation de douaniers, comme le propose le député de Fraser Valley-Est (M. Pringle). Je fais cette remarque à la lumière des statistiques disponibles. J'aimerais parler en particulier d'un rapport récent du Central Ontario Aviation Council qui signale la négligence dont souffrent les installations destinées à l'aviation non commerciale y compris celles destinées aux appareils de tourisme. Le rapport signale, par exemple, qu'en Amérique du Nord il y a quelque 3,000 appareils commerciaux mais qu'ils disputent leur espace au sol et en fait leur espace aérien à 154,000 appareils dont un certain nombre de plaisance. C'est-à-dire que la proportion est de 50 contre 1 en faveur des appareils d'utilisation générale et que d'ici la fin de cette décennie cette proportion sera presque de 100 contre 1. A mon avis, le problème que le député nous a si magistralement exposé va donc aller en s'aggravant et le gouvernement fédéral devra, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, adopter une politique nationale des transports aériens. Cette politique engloberait le développement des aéroports régionaux, sous-régionaux et locaux, de façon à venir à bout de ce trafic et à favoriser son expansion pour en retirer les avantages économiques prévus. Je tiens donc à signaler au député que le problème, en s'intensifiant, se résoudra de lui-même, en ce sens que l'accroissement du trafic aura tendance à justifier les frais dont le ministre a dit qu'ils ne justifieraient pas notre séance actuelle.

Le ministre du Revenu national (M. Gray) a exposé bien clairement les changements et améliorations apportés jusqu'ici au service. J'ai pris note de quelques-uns d'entre eux. Je vois un motif d'encouragement, et le député de Fraser Valley-Est aussi sûrement, dans les améliorations bien précises, du genre qu'il espérait, apportées depuis 1968, notamment un accroissement des services de douane dans les aéroports où il s'imposait. D'autres changements mettaient les services de la douane à la disposition des atterrissages d'urgence, sans frais supplémentaires, et permettaient de donner aux services d'urgence une interprétation plus large. Mais les problèmes mentionnés par le ministre sont considérables, notamment sous le rapport de la solution proposée par le député de Fraser Valley-Est, et c'est à cause de cela que je ne puis vraiment appuyer les propositions bien précises présentées dans sa motion.

Outre le problème des frais, je ne vois pas très bien comment on pourrait confier d'importantes fonctions douanières à des fonctionnaires qui ne seraient pas des douaniers, de fait à des civils. Au surplus, monsieur l'Orateur, les douaniers agissent pour le compte d'autres ministères lorsqu'ils remplissent leurs fonctions, comme les ministères de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, de la Santé nationale et du Bien-être social et autres.

Ainsi, monsieur l'Orateur, outre le coût élevé d'un service des douanes après les heures régulières, il me paraît que la proposition du député soulève d'autres difficultés formidables. Par exemple on dévaloriserait les services des douanes, on offrirait un service insuffisant, compte tenu de normes sérieuses. La solution me paraît